CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SENIORACTIONS

Société d'investissement à Capital Variable

Siége social : 117, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

438 921 793 R.C.S. PARIS

AVIS DE REUNION

Les actionnaires de la SICAV SENIORACTIONS sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 3 janvier 2008 à 11 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Nomination de Madame Katherine BLUNDEN en qualité d'administrateur;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution.— L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme Madame Katherine BLUNDEN, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir durant l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Madame Katherine BLUNDEN déclare accepter sa nomination et indique qu'ell n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Deuxième résolution.— L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour l'accomplissement des formalités légales.

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour, par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R. 225-71 du code de commerce, par lettre recommandée avec avis de réception et accompagnée du texte des projets et d'un bref exposé des motifs.

Seront admis à l'Assemblée générale ci-dessus ou pourront s'y faire représenter :
1/ les titulaires d'actions nominatives inscrits sur les registres de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée,
2/ les titulaires d'actions au porteur qui sont enregistrés comptablement trois jours ouvrés au moins avant l'assemblée dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire teneur de compte.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier

Les actionnaires désirant voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote au siège social ou chez HSBC Private Bank France.

La demande doit être formulée par lettre recommandée avec avis de réception et parvenir à la société six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à la société au moins trois jours avant la date de l'Assemblée. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Le rapport de gestion et le projet de résolutions seront envoyés gratuitement à ceux des actionnaires qui en feront la demande.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par son conjoint ou un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dont un formulaire est disponible au siège de la société.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

0717935